

**COMPTE-RENDU DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**MAIRIE DE SALANS 39700**

L'an deux mille seize, le premier juin,  
Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Philippe SMAGGHE, Maire.

**Présents** : Bailly-Maître Florian, Bole Alexandre, Coincenot Yves, Drezet Stéphanie, Garitan Marie-Françoise, Guillemin Annie, Hego Philippe, Lalorcey Lucie, Lombardot Damien, Rolland Michel, Sanchez José, Smaghe Philippe.

**Excusés** : Guelle Rachel représentée par Bole Alexandre, Migard Patrick représenté par Rolland Michel.

**Absents** :

Mme Drezet Stéphanie a été nommée **secrétaire de séance**.

**Validation DCE aménagement RD 288 (Dossier de Consultation des Entreprises)**

Le Conseil Municipal valide le document de préparation du dossier de consultation des entreprises, les critères de consultation et la proposition de répartir les travaux en deux tranches : 1<sup>ère</sup> tranche automne 2016 et 2<sup>ème</sup> tranche printemps 2017.

Adopté à l'unanimité

**Devis cabinet ABCD acquisition de parcelles**

Afin de permettre l'élargissement de la RD 228 et en vue de l'aménagement de celle-ci, il est indispensable d'acquérir une partie de certains terrains situés en bordure de la route départementale et d'effectuer un bornage.

Le coût de cette opération chiffré par le cabinet ABCD s'élève à 1 147.24 € TTC.

Adopté avec une abstention.

**Extension du périmètre de la Communauté de Commune Jura Nord**

Les communes de Brans, Mutigney, Offlanges, Thervay, Montmirey le Château, Montmirey-la-Ville et Dammartin Marpain seront rattachées à la Communauté de Communes Jura Nord à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2017.

Adopté avec une voix contre et 5 abstentions

**COMPTE-RENDU DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Cimetière : tarifs pour les urnes**

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal le tarif suivant pour les urnes déposées au cimetière de la commune :

- Urne en plus sur une tombe existante : 70 €

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, accepte ce tarif à l'unanimité.

**Subventions Associations Parents d'Elèves de Fraisans**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de verser les subventions suivantes au titre de l'exercice 2016 :

- APE école primaire de Fraisans : 100 €
- APE école maternelle de Fraisans : 100 €

Adopté à l'unanimité.

**Remboursement décodeur TV locataire logement communal**

Le conseil Municipal, après avoir ouï Monsieur le Maire sur ce sujet et en avoir délibéré, décide d'accepter le remboursement du décodeur TV acquis par la locataire du logement communal.

Ce décodeur restera la propriété de la commune.

Un mandat sera émis au profit de la locataire pour la somme de 104,99 €.

Adopté à l'unanimité.

**Renouvellement adhésion service informatique et TIC du SIDEC**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte de renouveler son adhésion au SIDEC pour ses services d'aide à l'informatique, ainsi que les conditions financières liées à cette mission, soit pour l'année 2016 une somme de 2 860 €.

Adopté à l'unanimité.

**Questions et informations diverses**

- La manifestation du 14 juillet se déroulera sur la commune de Salans et débutera à 11h.
- Les inscriptions pour les cartes avantages jeunes auront lieu du 1<sup>er</sup> juin au 22 juillet et du 16 au 30 août 2016. Elles sont vendues au prix de 4 €. Inscriptions en mairie.

Le Maire,  
Philippe Smagghe